

Canada Revenue Agency

Agence du revenu du Canada

T5

Statement of Investment Income

État des revenus de placement

Year

Protected B / Protégé B

when completed / une fois rempli

Dividends from Canadian corporations / Dividendes de sociétés canadiennes		Federal credit / Crédit fédéral		Année	
24	Actual amount of eligible dividends	25	Taxable amount of eligible dividends	26	Dividend tax credit for eligible dividends
Montant réel des dividendes déterminés		Montant imposable des dividendes déterminés		Crédit d'impôt pour dividendes déterminés	
10	Actual amount of dividends other than eligible dividends	11	Taxable amount of dividends other than eligible dividends	12	Dividend tax credit for dividends other than eligible dividends
Montant réel des dividendes autres que des dividendes déterminés		Montant imposable des dividendes autres que des dividendes déterminés		Crédit d'impôt pour dividendes autres que des dividendes déterminés	
Other information (see the back) Autres renseignements (lisez l'autre côté)					
Box / Case		Amount / Montant		Box / Case	
				Amount / Montant	
Box / Case		Amount / Montant		Box / Case	
				Amount / Montant	

Recipient's name (last name first) and address / Nom, prénom et adresse du bénéficiaire

Payer's name and address / Nom et adresse du payeur

Currency and identification codes
Codes de devise et d'identification

27

28

29

Foreign currency
Devises étrangères

Transit / Succursale

Recipient account number
Numéro de compte du bénéficiaire

For information, see the back.
Pour obtenir des renseignements, lisez l'autre côté.

See the privacy notice on your return./ Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.

T5 (24)

Canada Revenue Agency

Agence du revenu du Canada

T5

Statement of Investment Income

État des revenus de placement

Year

Protected B / Protégé B

when completed / une fois rempli

Dividends from Canadian corporations / Dividendes de sociétés canadiennes		Federal credit / Crédit fédéral		Année	
24	Actual amount of eligible dividends	25	Taxable amount of eligible dividends	26	Dividend tax credit for eligible dividends
Montant réel des dividendes déterminés		Montant imposable des dividendes déterminés		Crédit d'impôt pour dividendes déterminés	
10	Actual amount of dividends other than eligible dividends	11	Taxable amount of dividends other than eligible dividends	12	Dividend tax credit for dividends other than eligible dividends
Montant réel des dividendes autres que des dividendes déterminés		Montant imposable des dividendes autres que des dividendes déterminés		Crédit d'impôt pour dividendes autres que des dividendes déterminés	
Other information (see the back) Autres renseignements (lisez l'autre côté)					
Box / Case		Amount / Montant		Box / Case	
				Amount / Montant	
Box / Case		Amount / Montant		Box / Case	
				Amount / Montant	

Recipient's name (last name first) and address / Nom, prénom et adresse du bénéficiaire

Payer's name and address / Nom et adresse du payeur

Currency and identification codes
Codes de devise et d'identification

27

28

29

Foreign currency
Devises étrangères

Transit / Succursale

Recipient account number
Numéro de compte du bénéficiaire

For information, see the back.
Pour obtenir des renseignements, lisez l'autre côté.

See the privacy notice on your return./ Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.

T5 (24)

Canada Revenue Agency

Agence du revenu du Canada

T5

Statement of Investment Income

État des revenus de placement

Year

Protected B / Protégé B

when completed / une fois rempli

Dividends from Canadian corporations / Dividendes de sociétés canadiennes		Federal credit / Crédit fédéral		Année	
24	Actual amount of eligible dividends	25	Taxable amount of eligible dividends	26	Dividend tax credit for eligible dividends
Montant réel des dividendes déterminés		Montant imposable des dividendes déterminés		Crédit d'impôt pour dividendes déterminés	
10	Actual amount of dividends other than eligible dividends	11	Taxable amount of dividends other than eligible dividends	12	Dividend tax credit for dividends other than eligible dividends
Montant réel des dividendes autres que des dividendes déterminés		Montant imposable des dividendes autres que des dividendes déterminés		Crédit d'impôt pour dividendes autres que des dividendes déterminés	
Other information (see the back) Autres renseignements (lisez l'autre côté)					
Box / Case		Amount / Montant		Box / Case	
				Amount / Montant	
Box / Case		Amount / Montant		Box / Case	
				Amount / Montant	

Recipient's name (last name first) and address / Nom, prénom et adresse du bénéficiaire

Payer's name and address / Nom et adresse du payeur

Currency and identification codes
Codes de devise et d'identification

27

28

29

Foreign currency
Devises étrangères

Transit / Succursale

Recipient account number
Numéro de compte du bénéficiaire

For information, see the back.
Pour obtenir des renseignements, lisez l'autre côté.

See the privacy notice on your return./ Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.

T5 (24)

If you are using this page for the recipient's copies, keep the bottom slip for your records.

For information on how to fill out this form, see the back.

Detach this part before filing your T5 information return.

Si vous utilisez cette page pour les copies du bénéficiaire, conservez la copie du bas pour vos dossiers.

Les renseignements sur la façon de remplir ce formulaire se trouvent de l'autre côté.

Détachez cette partie avant de produire votre déclaration de renseignements T5.

Report these amounts on your income tax and benefit return

10 11 12 Dividends from Canadian corporations other than eligible dividends – The amount an individual has to report as income is the amount shown in box 11. The dividend tax credit to which an individual is entitled is shown in box 12. For more information, see lines 12000 and 40425 in the Federal Worksheet.

13 Interest from Canadian sources – For information on how to report this amount on your return, see line 12100 at **canada.ca/fed-tax-information**.

Box 14 – Other income from Canadian sources

Box 15 – Foreign income
For information on how to report box 14 or 15 amounts on your return, see line 12100 at **canada.ca/fd-tax-information**.

Box 16 – Foreign tax paid
We use this amount to calculate your foreign tax credit. For more information, see line 40500 of the income tax and benefit return.

Box 17 – Royalties from Canadian sources
If royalties are from a work or invention of yours with no associated expenses, enter the amount on line 10400 of your return. Enter on line 13500 your royalties that have expenses associated with them. Enter on line 12100 all other royalties.

18 Capital gains dividends – Period 2 – after June 24, 2024 – Enter this amount on line 17400 of Schedule 3, "Capital Gains or Losses". For Period 1 - before June 25, 2024, see Box 34.

Box 19 – Accrued income: Annuities
This amount is the earnings part of a general annuity. If you were 65 or older at the end of the year or if you received the annuity payments because of the death of your spouse or common-law partner, report this amount on line 11500 of your return. Otherwise, enter this amount on line 12100 of your return.

21 Report code – The code in this box indicates that this slip is the original ("O"), an amended ("A") or a cancelled slip ("C").

22 Recipient identification number – If you are an individual (other than a trust), the number in this box is your social insurance number. In all other cases, the number is your 15-character business number.

23 Recipient type – The code in this box indicates if the amount was paid to an individual ("1"), a joint account ("2"), a corporation ("3"), an association, a trust, a club or a partnership ("4"), or a government ("5").

24 25 26 Eligible dividends from Canadian corporations – The amount an individual has to report as income is the amount shown in box 25. The dividend tax credit to which an individual is entitled is shown in box 26. For more information, see lines 12000 and 40425 in the Federal Worksheet.

27 Foreign currency – Leave this area blank if you are reporting amounts in Canadian dollars. For more information, see box 27 in the Guide T4015, T5 Guide – Return of Investment Income.

28 Transit – If you are reporting for a financial institution or any similar business using the information return T5, enter in box 28 the recipient's transit code or branch identification code (up to eight characters) in this area.

29 Recipient account – If you can identify the recipient by an account number or policy number, enter the appropriate characters (up to 12).

Box 30 – Equity linked notes interest
Identify a box in the "Other information" area as box 30. In the "Amount box," enter the total interest that is deemed to accrue pursuant to subsection 20(14.2) of the Income Tax Act from the assignment or transfer of linked notes. Report this amount on line 12100 of your return.

Box 34 – Capital gains dividends – Period 1 – before June 25, 2024 – Enter this amount on line 17399 of Schedule 3, "Capital Gains or Losses". For Period 2 - after June 24, 2024, see Box 18.

For more information, see the section "Other information" in Guide T4015, T5 Guide – Return of Investment Income.
You may have to pay your taxes by instalments. For more information, go to **canada.ca/taxes-instalments** or call **1-800-959-8281**.

Individuals registered or entitled to be registered under the Indian Act, your personal property, including income, is exempt from tax when it is located on a reserve. See Form T90.

Under the Income Tax Act, you have to give your social insurance number (SIN) on request to any person who prepares an information slip for you. If you do not have a SIN, apply for one at any Service Canada Centre.

Déclarez ces montants dans votre déclaration de revenus et de prestations

10 11 12 Dividendes de sociétés canadiennes autres que des dividendes déterminés – Le montant qu'un particulier doit déclarer comme revenu est le montant de la case 11. Le crédit d'impôt pour dividendes auquel un particulier a droit figure à la case 12. Pour en savoir plus, lisez les renseignements aux lignes 12000 et 40425 de la feuille de travail fédérale.

13 Intérêts de source canadienne – Pour connaître la façon de déclarer ce montant dans votre déclaration consultez la ligne 12100 en allant à **canada.ca/renseignements-impot-fed**.

Case 14 – Autres revenus de source canadienne

Case 15 – Revenus étrangers
Consultez la ligne 12100 en allant à **canada.ca/renseignements-impot-fed** pour connaître la façon de déclarer les montants des cases 14 et 15 dans votre déclaration.

Case 16 – Impôt étranger payé
Ce montant sert à calculer votre crédit pour impôt étranger. Pour en savoir plus, lisez les renseignements à la ligne 40500 de la déclaration de revenus et de prestations.

Case 17 – Redevances de source canadienne
Inscrivez à la ligne 10400 de votre déclaration les redevances sur un ouvrage ou une invention dont vous êtes l'auteur et auxquelles aucune dépense n'est associée. Si des dépenses lui sont associées, la redevance doit être déclarée comme revenu d'un travail indépendant à la ligne 13500. Inscrivez les autres redevances que vous touchez à la ligne 12100.

18 Dividendes sur gains en capital – Période 2 – après le 24 juin 2024 – Inscrivez ce montant à la ligne 17400 de l'annexe 3, « Gains ou pertes en capital ». Pour la Période 1 - avant le 25 juin 2024, voir la Case 34.

Case 19 – Revenus accumulés : Rentes
Ce montant est la partie « revenu » des rentes ordinaires. Si vous aviez 65 ans ou plus à la fin de l'année ou si vous avez reçu des paiements de rentes en raison du décès de votre époux ou conjoint de fait, déclarez ce montant à la ligne 11500 de votre déclaration. Autrement, inscrivez-le à la ligne 12100.

21 Code du feuillet – Le code dans cette case indique que ce feuillet est l'original (« O »), un feuillet modifié (« M ») ou un feuillet annulé (« C »).

22 Numéro d'identification du bénéficiaire – Si vous êtes un particulier (autre qu'une fiducie), ce numéro est votre numéro d'assurance sociale. Dans tous les autres cas, il s'agit de votre numéro d'entreprise de 15 caractères.

23 Type de bénéficiaire – Le code dans cette case indique si le montant a été payé à un particulier (« 1 »), à un compte conjoint (« 2 »), à une société (« 3 »), à une association, à une fiducie, à un club ou à une société de personnes (« 4 »), ou à un gouvernement (« 5 »).

24 25 26 Dividendes déterminés de sociétés canadiennes – Le montant qu'un particulier doit déclarer comme revenu est le montant de la case 25. Le crédit d'impôt pour dividendes auquel un particulier a droit figure à la case 26. Pour en savoir plus, lisez les renseignements aux lignes 12000 et 40425 de la feuille de travail fédérale.

27 Devises étrangères – N'inscrivez rien dans cette section si les sommes que vous déclarez sont en dollars canadiens. Pour en savoir plus, lisez les renseignements à la case 27 dans le guide T4015, Guide T5 – Déclaration des revenus de placements

28 Succursale – Si vous remplissez une déclaration de renseignements T5 au nom d'un établissement financier ou d'une entreprise semblable, inscrivez à la case 28 le code de domiciliation approprié ou le code d'identification de la succursale bancaire du bénéficiaire (jusqu'à huit caractères).

29 Numéro de compte du bénéficiaire – Si vous connaissez le bénéficiaire par son numéro de compte ou de police, inscrivez ce numéro (jusqu'à 12 caractères).

Case 30 – Intérêts de billets liés à des actions
Dans la section « Autres renseignements », désignez une case 30. Dans la case « Montant », inscrivez la somme totale réputée constituer le montant d'intérêts courus conformément au paragraphe 20(14.2) de la Loi de l'impôt sur le revenu à la suite de la cession ou du transfert des billets liés. Déclarez ce montant à la ligne 12100 de votre déclaration.

Case 34 – Dividendes sur gains en capital – Période 1 – avant le 25 juin 2024 – Inscrivez ce montant à la ligne 17399 de l'annexe 3, « Gains ou pertes en capital ». Pour la Période 2- après le 24 juin 2024, voir la Case 18.

Pour en savoir plus, lisez la section « Autres renseignements » du guide T4015, Guide T5 – Déclaration des revenus de placements.
Il se peut que vous deviez payer votre impôt par acomptes provisionnels. Pour en savoir plus, allez à **canada.ca/impots-acomptes-provisionnels** ou composez le **1-800-959-7383**.
Les individus inscrits ou ayant le droit d'être inscrit la Loi sur les Indiens, vos biens meubles situés sur une réserve, y compris votre revenu, sont exonérés d'impôt. Consultez le formulaire T90.

Selon la Loi de l'impôt sur le revenu, vous devez fournir, sur demande, votre numéro d'assurance sociale (NAS) à toute personne qui établit un feuillet de renseignements à votre nom. Si vous n'avez pas de NAS, vous devez en obtenir un auprès d'un Centre Service Canada.

How to fill out this form

You can use this form if you file on paper.

Before completing any T5 slip, see Guide T4015, T5 Guide – Return of Investment Income. You can get a copy by going to **canada.ca/cra-forms** or by calling **1-800-959-5525**.

For more information about filing electronically, go to **canada.ca/taxes-iref**.

If you file your T5 slips on paper:

- use one sheet for three different recipients for the copy you are sending to us. Do not separate the slips when you send them with your T5 Summary
- use a separate sheet for the two copies you are giving to the recipient and the copy you are keeping in your records

Send a copy with the T5 Summary to:

T5 Program
Jonquière Tax Centre
PO Box 1300, LCD Jonquière
Jonquière QC G7S 0L5

Comment remplir ce formulaire

Vous pouvez utiliser ce formulaire si vous produisez votre déclaration sur papier.

Avant de remplir les feuillets T5, consultez le guide T4015, Guide T5 – Déclaration des revenus de placements. Vous pouvez en obtenir une copie en allant à **canada.ca/arc-formulaires** ou en composant le **1-800-959-7775**.

Pour en savoir plus sur la façon de produire par voie électronique, allez à **canada.ca/impots-tedr**.

Si vous produisez vos feuillets T5 sur papier :

- utilisez une page pour trois bénéficiaires distincts pour la copie que vous nous envoyez. Ne séparez pas les feuillets avant de nous les envoyer avec le T5 Sommaire.
- utilisez une page distincte pour les deux copies que vous remettez à chaque bénéficiaire et la copie que vous gardez dans vos dossiers.

Envoyez une copie avec le formulaire T5 Sommaire à :

Programme T5
Centre fiscal de Jonquière
CP 1300, PDF Jonquière
Jonquière QC G7S 0L5